

Jean-Baptiste PRAT  
30 Chemin de Chazelles  
69230 ST-GENIS-LAVAL

Lyon, Mercredi 11 janvier 2017

Ministère des Affaires sociales et de la Santé  
Madame Marisol TOURAINE  
Ministre des Affaires sociales et de la Santé  
14, avenue Duquesne  
75350 PARIS 07 SP

**Objet: Demande de révision** de l'Arrêté du 10 janvier 2017 fixant le nombre **complémentaire** d'étudiants admis à l'issue des épreuves de la PACES organisées lors de l'année universitaire 2016-2017 à poursuivre des études médicales, odontologiques, pharmaceutiques ou de sage-femme.

Madame le Ministre,

Je tenais à vous faire part de mon étonnement et de mon incompréhension face à la parution dans le Journal Officiel du 11 janvier 2017 de l'Arrêté du 10 janvier 2017<sup>1</sup> revenant sur le nombre d'étudiants mentionné au b de l'article 1er de l'arrêté du 26 juillet 2010<sup>2</sup>.

En effet, celui-ci fixe le nombre d'étudiant relatif à l'article sus mentionné à 88, dont 15 pour l'université Lyon I. Ces chiffres sont restés **strictement identiques** à ceux de l'année 2016<sup>3</sup>.

Votre gouvernement et vous-même avez pris la décision **d'augmenter le numerus clausus à l'échelle nationale** pour cette année 2017 de 6% au total (soit 478 places supplémentaires). En particulier l'université Lyon I qui gagne 116 places sur ces 478 et qui fait partie des régions déficitaires.

Lors de la Grande Conférence de Santé qui s'est tenue le 11 février 2016, votre gouvernement s'est entre autre engagé à **faciliter l'accès aux études médicales pour les professionnels paramédicaux (mesure n°4<sup>4</sup>)**, ce qui entre en contradiction avec la non réévaluation du numerus clausus de la filière paramédicale pour cette année.

D'autant que si l'on remonte à l'année 2012, le **nombre d'étudiants paramédicaux admis en seconde année était de 112, dont 80 pour la poursuite des études médicales**<sup>5</sup>.

De fait, **ces éléments montrent une diminution de 25% en 4 ans du nombre de professionnels paramédicaux admis en seconde année après le concours de fin d'année**. Cette « passerelle » qui n'en est pas vraiment une puisqu'il est malgré tout

---

<sup>1</sup> <https://www.legifrance.gouv.fr/eli/arrete/2017/1/10/AFSH1700450A/jo/texte>

<sup>2</sup> [https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do;jsessionid=D8881C634B04713D26E769002EDAC186.tpdila07v\\_1?cidTexte=JORFTEXT000022807008&dateTexte=29990101](https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do;jsessionid=D8881C634B04713D26E769002EDAC186.tpdila07v_1?cidTexte=JORFTEXT000022807008&dateTexte=29990101)

<sup>3</sup> <https://www.legifrance.gouv.fr/eli/arrete/2015/12/21/AFSH1531253A/jo/texte>

<sup>4</sup> [http://social-sante.gouv.fr/IMG/pdf/11\\_02\\_2016\\_grande\\_conference\\_de\\_la\\_sante\\_-\\_feuille\\_de\\_route.pdf](http://social-sante.gouv.fr/IMG/pdf/11_02_2016_grande_conference_de_la_sante_-_feuille_de_route.pdf)

<sup>5</sup> <https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000025517053>

nécessaire que nous franchissions l'étape de la PACES contrairement à certaines modalités d'admission pour d'autres cursus permettant un accès direct en deuxième ou troisième année.

**Là où votre gouvernement promet des facilités d'accès aux études pour notre filière, nous constatons l'inverse.**

Certes le nombre d'étudiants mentionnés au b de l'article 1er de l'arrêté du 26 juillet 2010 **ne peut excéder 3% du numerus clausus général, mais nous en sommes loin avec moins de 0.75% (60/8124).**

Je tiens également à souligner la dichotomie flagrante qui existe entre notre filière paramédicale, qui je rappelle devait se voir faciliter l'accès aux études médicales, et ce que vous appelez l'expérimentation des nouvelles modalités d'admission aux études de santé. En effet, alors que les paramédicaux voient le nombre d'étudiant admis en seconde année baisser de 25% depuis 2012, cette expérimentation dans 7 facultés, telle que décrite dans le **Décret n° 2014-189 du 20 février 2014<sup>6</sup>**, permet une augmentation jusqu'à **30% PAR AN<sup>7</sup>**, du nombre d'étudiants d'admis **directement en seconde année des études médicales.**

Cet accès simplifié en année supérieure est possible sur la simple validation d'une licence voire d'une première année d'un cursus de licence ! Alors que nous paramédicaux, **titulaires d'un Diplôme d'Etat, BAC+3, grade licence reconnu pour certain DE, devons au minimum après ce dernier travailler deux ans à temps plein pour ne serait-ce qu'avoir le droit de s'inscrire en PACES en tant que paramédical. Puis au bout de cette dure année, passer le concours commun et pour lequel le nombre de reçu s'amenuise.**

**Dichotomie ? Oui. Facilités ? Je ne suis pas si sûr.**

Nous sommes peu nombreux en tant que paramédicaux à choisir de reprendre des études supérieures longues telles que médecine (31 inscrits pour Lyon I en 2016), mais est-ce étonnant vu les difficultés pour y accéder ? Pourtant nous sommes là, nous sommes d'autant plus motivés, assoiffés de connaissances, nous voulons nous former, poursuivre nos études. La formation continue n'est-elle pas l'une des priorités de notre gouvernement ?

Nous savons de par nos expériences professionnelles ce à quoi nous nous engageons. Nous avons tous travaillé en collaboration avec des médecins, nous les avons côtoyé tous les jours, nous connaissons leurs difficultés, les inconvénients du métier, le sacerdoce que peut encore être cette profession. Nous ne voulons pas devenir médecin, pharmacien, sage-femme ou dentiste sans connaissance de cause. Nombre d'étudiants de PACES ayant réussi le concours se trouveront confrontés à l'envers du décor dans les années supérieures sans y être préparés. Je pense que **nous pouvons profiter et faire profiter de notre expérience** qui nous a amené au cœur du soin et au plus près de la souffrance, de la vieillesse et la mort.

---

<sup>6</sup><https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000028637652&categorieLien=cid>

<sup>7</sup> <https://www.legifrance.gouv.fr/eli/arrrete/2014/2/20/ESRS1400114A/jo>

Vous augmentez le nombre futur de médecins. Une nécessité grandissante au vu du vieillissement de la population. Mais quel type de médecin voulez-vous former à l'avenir afin de répondre aux besoins de cette population ? Des étudiants paramédicaux, persévérants, engagés et fiers de parcours riches d'expérience attendent votre réponse.

D'où mon incompréhension, ainsi que celle de mes collègues paramédicaux qui se joignent à moi par leurs signatures.

J'espère ainsi que vous entendrez notre désarroi et que ces chiffres pourraient être revus à la hausse pour cette année 2017 avant la révision définitive du *numerus clausus*. Nous n'attendons pas de miracle mais sur 8 124 places au NC général nos 60 places sont dérisoires, ainsi la moindre augmentation, si minime soit-elle, serait la bienvenue.

Je vous pris d'agréer, Madame le Ministre des Affaires sociales et de la Santé, l'expression de ma très haute considération.

Jean-Baptiste PRAT  
Infirmier DE  
Etudiant PACES Lyon SUD

### **Signataires :**

Anthony ALSINA  
Infirmier DE  
Etudiant PACES Lyon SUD

Nicolas BELUNUS  
Infirmier DE  
Etudiant PACES Paris VI

Cyrielle BONAL  
Infirmière DE  
Etudiant PACES Lyon SUD

Rémy DELABARRE  
Infirmier DE  
Etudiant PACES Lyon SUD

Etienne ELIE  
Manipulateur Electroradiologie  
Médicale DE  
Etudiant PACES Paris VI

Aymeric FAURE  
Ergothérapeute DE  
Etudiant PACES Lyon SUD

Victor GRAPINET  
Manipulateur Electroradiologie  
Médicale DE  
Etudiant PACES Lyon SUD

Pierre GUYON  
Infirmier DE  
Etudiant PACES Lyon SUD

Sarah HADJ-MERABET  
Infirmière DE  
Etudiant PACES Lyon SUD

Guillaume HAMEROUX  
Infirmier DE  
FGSM1 Paris VI

Astrid KOUYOUMIAN  
Infirmière DE  
Etudiant PACES Lyon SUD

Aude LAGRANGE  
Infirmière DE  
Etudiant PACES Lyon SUD

Sorene LESAGE  
Infirmière DE  
Etudiant PACES Lyon SUD

Aude LOUVET  
Manipulateur Electroradiologie  
Médicale DE  
FGSM1 Paris VI

Kevin MALACARNE  
Infirmier DE  
FGSM1 Paris VI

Chadli MOKTAR  
Audioprothésiste DE  
Etudiant PACES Lyon SUD

Brahim MOUSSAOUI  
Ergothérapeute DE  
Etudiant PACES Lyon SUD

Alexandra NOUVET  
Infirmière DE  
FGSM1

Efflam PERON  
Infirmier DE  
Etudiant PACES Lyon SUD

Clémence PIERROT  
Infirmière DE  
Etudiant PACES Lyon SUD

Clémence POULAIN  
Infirmière DE  
DFASM 1 Paris VI

Yoann RENARD  
Infirmier DE  
FGSM2

Alina SEITAN  
Technicienne de Laboratoire  
Etudiant PACES Lyon SUD

Pierre THOMAS  
Infirmier DE  
Etudiant PACES Lyon SUD

Clément VAISSIER  
Infirmier DE  
Etudiant PACES Paris VI

Thomas VERHAEGHE  
Infirmier DE  
Etudiant PACES Lyon SUD

Nathanaël VILLAIN  
Infirmier DE  
Etudiant PACES Paris VI